

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

MAIRIE de SALLERTAINE

85300

ARRONDISSEMENT

Des SABLES D'OLONNE

Tél. : 02.51.35.51.81

Fax : 02.51.49.39.69

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2013

PRESENTS : MM. MENUET - BESSEAU - BONNIN - BURGAUD - FRANCHETEAU -
GUYON - NAULET - PELLOQUIN -
Mmes FLEURY - MARTIN - NEAU - PONTOIZEAU - RENAUDIN -
TISSEAU -

ABSENT : M. DUMONT -

EXCUSÉS : Mme DUMAS - MM. BONNAMY - DEVINEAU -

Secrétaire de séance : Monsieur FRANCHETEAU Thierry

Aucune observation n'a été émise sur le compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2013.

1° - INVENTAIRE « ZONES HUMIDES » - AVIS DU CONSEIL

Le SAGE du Marais Breton et du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf a restitué au niveau du Comité de Pilotage les propositions pour l'inventaire des zones humides de la Commune, après présentation aux exploitants agricoles et à la commission communale.

Il en ressort un classement d'environ 100 hectares (sur les 1835 ha proposés à l'origine), situés principalement sur le bord du Taizan, en limite de commune avec Saint-Urbain, et sur la « rive » en limite de marais, les autres points étant disséminés sur la commune, avec un classement uniquement sur les 3 premières catégories (classes 1, 2 et 3).

Le Conseil Municipal a validé ces propositions qui devront être intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme et approuvé le dossier tel que présenté.

2° - MARPA

La construction de la MARPA nécessite la mise en place de tests d'étanchéité.

Quatre cabinets ont répondu à la consultation :

- INFIL'TEST - 85190 AIZENAY - coût de la prestation : 850,00 € H.T.
- OPTI'HOME - 85180 LE CHATEAU D'OLONNE - coût de la prestation : 2 650 € H.T.
- SOCOTEC - 85036 LA ROCHE SUR YON - coût de la prestation : 900,00 € H.T. (mais pour un seul passage)
- BUREAU VERITAS - 44818 SAINT HERBLAIN - coût de la prestation : 2 800 € H.T.

Le Conseil Municipal a retenu la proposition INFIL'TEST dans les conditions indiquées ci-dessus,

3° - ATTRIBUTION DES RESERVES POUR LES ASSOCIATIONS

Les réserves pour les associations sont en phase d'achèvement.

Pour l'attribution des locaux, Monsieur le Maire a proposé la répartition suivante :

- local n° 1 : Comité des Fêtes,
- locaux n° 2 et 3 : Modélisme
- local n° 4 : Ile aux Artisans
- local n° 5 : OGEC
- locaux n° 6 et 7 : Passion Poissons
- local n° 8 : Commune.

Le Conseil Municipal a accepté ces propositions, chaque association devant assurer son propre local en qualité d'occupant et chaque local étant équipé d'un décompte d'eau et d'électricité pour vérifier les consommations respectives, une participation étant demandée en cas de consommations importantes.

Monsieur le Maire a d'autre part indiqué que la remise des clés était fixée au samedi 21 décembre prochain à 11 h 30 sur place.

4° - LOTISSEMENT DU CLOS DES CHENES – 2° TRANCHE

a) Cette extension nécessite des raccordements pour :

- l'électricité : Devis SYDEV : 46 291,00 € H.T.
- la téléphonie : Devis ORANGE : 1 469,00 € H.T.

Accepté

b) Le prix de vente a été établi à 68,00 € T.T.C. pour l'année 2014, les conditions de réservation étant les suivantes :

- 15 lots à des non primo-accédants, 16 lots réservés aux primo-accédants,
- construire dans un délai maximum de 2 ans,
- versement d'un acompte à la réservation ferme de 1 500 €, non productible d'intérêts et non restituable sauf cas de « force majeure »,
- signature de l'acte de vente dans les 6 mois qui suivent la réservation,
- un seul lot par accédant.

c) Le Conseil a également émis un accord de principe pour la mise en place d'un panneau à l'entrée de Pont-Habert annonçant cette mise en vente.

5° - FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

a) Les tarifs du Centre de Loisirs, à compter du 1^{er} janvier prochain, ont été fixés comme suit :

- * Frais d'inscription (hors animations « ados »): 15 € par famille et par an,
- * Accueil péri et post-centre (de 7 h 30 à 8 h 45 et de 17 h 15 à 18 h 30), (quelle que soit la durée de la présence et le régime familial) :

- 1,00 € le matin et 1,00 € le soir pour un quotient familial inférieur à 700 €,
- 1,25 € le matin et 1,25 € le soir pour un quotient familial supérieur à 700 €,

* Centre de loisirs

° selon quotient familial

	CAF/MSA – 700 €	+ 700 €	Autres régimes
Matin	4,00 €	5,65 €	7,00 €
Après-midi	5,75€	7,40 €	9,15 €
Journée	11,00 €	14,40 €	18,50 €

+ supplément de 3,30 € si le repas est pris sur place (en cas de ½ journée)

+ supplément de 7,50 € en cas de nuitée,

+ supplément de 2,10 € (½ journée) ou 4,20 € (journée) pour les non-résidents sur la Commune.

* sortie au Cinéma Le Club le 17 janvier 2014 : 6,00 €, les autres sorties du 1^{er} semestre étant fixées au prochain conseil.

b) Pour permettre une accessibilité financière des familles les plus défavorisées au Centre de Loisirs, la C.A.F. de Vendée propose la passation de conventions, sur 3 ans, permettant, d'une part, la réalisation d'un « état des lieux » et l'étude de la mise en œuvre d'une tarification adaptée aux différents quotients familiaux et d'autre part, l'accès à la consultation d'informations sur la base allocataire de leur service pour le contrôle desdits quotients familiaux.

Accepté.

6° - TOURISME

Monsieur le Maire a proposé un certain nombre de modifications dans l'attribution de locaux saisonniers communaux :

1°) La Forge : Devant la difficulté de maintenir une activité de ce type dans ce local, il pourrait être envisagé d'en affecter une partie en « musée de la forge » avec les vieux outils, cette partie étant d'autre part « rouverte » pour les nocturnes, et de louer l'autre partie à une activité différente, en l'occurrence Monsieur LARDE, Potier. Montant du loyer proposé du 15 avril au 15 octobre : 1 500 €, charges non comprises.

2°) Madame TELLIER Sophie souhaiterait laisser son local 39, rue de Verdun pour prendre le local 12, place de la Liberté (Point I + local annexe). On pourrait lui attribuer uniquement le local Point I. Montant du loyer du 15 avril au 15 octobre : 1 500 € charges comprises. Elle pourrait par contre utiliser le local annexe en dehors de la période estivale.

3°) Le local rendu disponible par Madame TELLIER au 39, rue de Verdun intéresse Monsieur et Madame BABU (Ebéniste d'art et Dorure). Montant du loyer du 15 avril au 15 octobre : 1 500 € charges comprises, Monsieur BABU se proposant d'y effectuer gratuitement quelques travaux sous réserve que la Commune fournisse les matériaux nécessaires.

Accord du Conseil

7° - AFFAIRES SCOLAIRES

a) Il a été accordé une participation de 44,00 € par enfant pour le service du RASED qui intervient à l'école publique pour 8 enfants en difficultés scolaires.

b) Par contre, le conseil a réaffirmé sa position de refus de dérogation pour l'inscription d'une enfant de Sallertaine à l'école publique de Beauvoir sur Mer.

c) L'école publique sollicite l'attribution de matériel supplémentaire :

* 5 matelas mousse pour la sieste des maternelles (171,00 € H.T.)

* 1 tableau triptyque sérigraphié (528,56 € HT.)

Accord du Conseil.

8° - DIVERS

a) Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour :

* la passation d'une convention avec le SYDEV pour leur participation au financement de la réhabilitation du chauffage de l'église, sur la base de 30 % du montant hors taxes de la dépense, plafonnée à 20 000 €,

* la passation d'une convention avec Monsieur PAJOT, pour permettre le transfert des équipements réalisés dans le cadre de son lotissement privé « La Tremblaie », ce transfert n'intervenant qu'une fois tous les lots construits,

* une décision modificative budgétaire pour des réajustements sur le budget général et le budget de la zone artisanale,

* le soutien à différentes motions :

- pour la modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-St Gilles Croix de Vie et Nantes-Pornic,

- pour le maintien des périodes d'épandage avant céréales, soit du 1^{er} octobre au 31 janvier de chaque année,

- demander une révision avec concertation du redécoupage des cantons

b) Monsieur GUYON a soulevé le problème d'une buse qui menace de s'écrouler dans l'étier, entre la Courbe et le Pont des Hérauds. Un courrier sera fait auprès du Département pour alerter sur cette situation.